

	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</p> <p><i>Séance du 16 mai 2019</i></p>
Référence : 2019.040	Objet : Validation cours d'eau et zones humides

<p>Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Quéven</p> <p>Nombre de conseillers : En exercice : 29</p> <p>Présents : 26 Procurations : 3 Votants : 29</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le neuf mai deux mil dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Marc BOUTRUCHE, Céline OLIVIER, Benoît BERTRAND, Anne GUERDER, Sébastien DUHAMEL, Jean-Louis DUGUE, Nicole NAOUR, Jean-Pierre ALLAIN, Ludovic DINET, Pierrette PARA, Fabrice KLEIN, Patricia GUYONVARCH, Pierre-Emmanuel HERVE, Hélène LANTERNIER, Jean-Luc LE FLECHER, Thierry CHAMPION, Mona PONTHER, Gérard LE VILAIN, Micheline GARGAM, Raymond BOYER, Marc COZILIS, Patrick LE PORHIEL, Danielle LE MARRE, Dominique GUEGUEIN, Marie-Pierre PERHIRIN, Serge PICHON</p> <p><u>Absents excusés ayant donné pouvoir</u> : Linda TONNERRE à Marc Boutruche, Evelyne LE LEZ à Jean-Pierre ALLAIN, Myriam PIERRE à Ludovic DINET</p>
--	--

La commune de Quéven dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 septembre 2007 et ayant subi plusieurs évolutions.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 12 mai 2016, elle a engagé la révision générale de ce document de planification urbaine sur l'ensemble de son territoire afin de doter la commune d'un outil d'urbanisme traduisant le projet de territoire affiché par les élus et répondant aux dispositions législatives et locales les plus récentes.

Conformément à l'article L. 153-11 du Code de l'Urbanisme, les objectifs affichés par la commune dans le cadre de cette procédure sont :

- Affirmer le positionnement de Quéven en tant que secteur stratégique de développement du Pays de Lorient et 6^{ème} commune de l'agglomération ;
- Poursuivre le développement urbain de la commune et conserver son caractère de «ville à la campagne» en limitant le recours à la consommation foncière par le renouvellement de la ville sur elle-même ;
- Préserver les espaces agricoles, améliorer la qualité et l'accessibilité des espaces publics, des entrées de ville et des espaces verts urbains et intégrer davantage les déplacements doux et les transports collectifs ;
- Conforter la ville dans sa vocation économique, comme territoire d'accueil et d'épanouissement des entreprises et comme bassin d'emplois local ;
- Diversifier et adapter l'offre de logements afin de participer à la croissance démographique du Pays de Lorient et à l'évolution des modes de vie ;
- Apporter une meilleure lisibilité et une plus grande attractivité au centre-ville par un renforcement de ses vocations sociales, commerciales et de services et par un réaménagement des quartiers péri-centraux ;
- Préserver les espaces naturels, notamment les plus remarquables, à la fois dans un souci de protection mais aussi de valorisation.

Par ailleurs, le projet de territoire formulé par les élus quévenois dans leur Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) articulé autour de trois axes transversaux réserve un axe complet aux problématiques environnementales (cf. axe III, « Un territoire acteur de l'environnement »).

Ainsi, la prise en compte de l'environnement, et notamment la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire, font partie des préoccupations majeures de la commune.

Un premier inventaire des zones humides et des cours d'eau a été mené en 2007 par le bureau d'étude Hardy. Cet inventaire a été complété en 2012 par le bureau d'étude Althis, étude menée par le Syndicat du Scorff. Par courrier en date du 18/03/2019,

le Syndicat du bassin du Scorff a confirmé la validation par la CLE, à l'unanimité, de la méthodologie des inventaires des zones humides de ces études en vue de leur intégration et protection dans les documents d'urbanisme des communes concernées.

Concernant les cours d'eau, la commune a également souhaité remettre à jour son inventaire. Pour ce faire, la commune de Quéven et le SAGE Scorff ont mis en œuvre une démarche d'expertise participative associant élus communaux, représentants du Syndicat Mixte du Scorff, représentants associatifs (protection de la nature, pêcheurs, usagers riverains, ...) et représentants socioprofessionnels (agriculteurs). Les groupes de travail ainsi constitués ont actualisé les connaissances cartographiques par des visites de terrain.

Cet inventaire a fait l'objet d'une consultation du public pendant plus d'un mois avec mise à disposition de nouvelles cartographies en mairie du 15/09/2017 au 31/10/2017.

Le public a été informé de cette mise à disposition par voie de presse (publications dans les quotidiens Ouest France et Télégramme du 23/09/2017) et par le site internet de la commune.

A l'issue de ces travaux, l'inventaire a été vérifié à l'automne 2018 par un technicien du SAGE Scorff qui y a apporté des ajustements mineurs compte tenu de ses relevés de terrain.

Il s'agit désormais de valider cette mise à jour afin que les zonages et règles du PLU la retranscrivant soient bien adossés à une référence juridiquement valide.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L. 210-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 153-1 et suivants ;

Vu le SDAGE Loire-Bretagne adopté le 4 novembre 2015 ;

Vu le SAGE Scorff approuvé par arrêté préfectoral le 10 août 2015 ;

Vu la délibération du 12 mai 2016 de la commune de Quéven prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Quéven ;

Vu la délibération du 8 novembre 2018 prenant acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD au sein du Conseil Municipal ;

Vu la cartographie finale des zones humides et cours d'eau, jointe en annexe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour :

- **Approuve la mise à jour de l'inventaire communal des zones humides et cours d'eau.**
- **Considère que cet inventaire répond aux préoccupations de la commune en matière de connaissance des milieux aquatiques et servira de référence pour la protection de ceux-ci dans le cadre de la révision générale de son document d'urbanisme.**
- **Dit que la présente délibération sera transmise et notifiée à Monsieur le Préfet du Morbihan et affichée en mairie de Quéven au moins jusqu'à l'approbation du projet de PLU.**

A Quéven, le 16 mai 2019

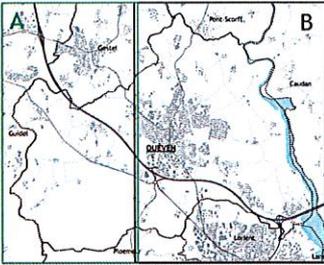
Marc Boutruche
Maire de Quéven

The image shows a blue ink signature of Marc Boutruche over a circular official stamp of the Municipality of Quéven. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE QUEVEN' and 'LE MAIRE'.



PLAN DES ZONES HUMIDES ET COURS D'EAU

PLAN A



ANNEXE GRAPHIQUE AU PLU N° 10

Echelle : 1/5 000

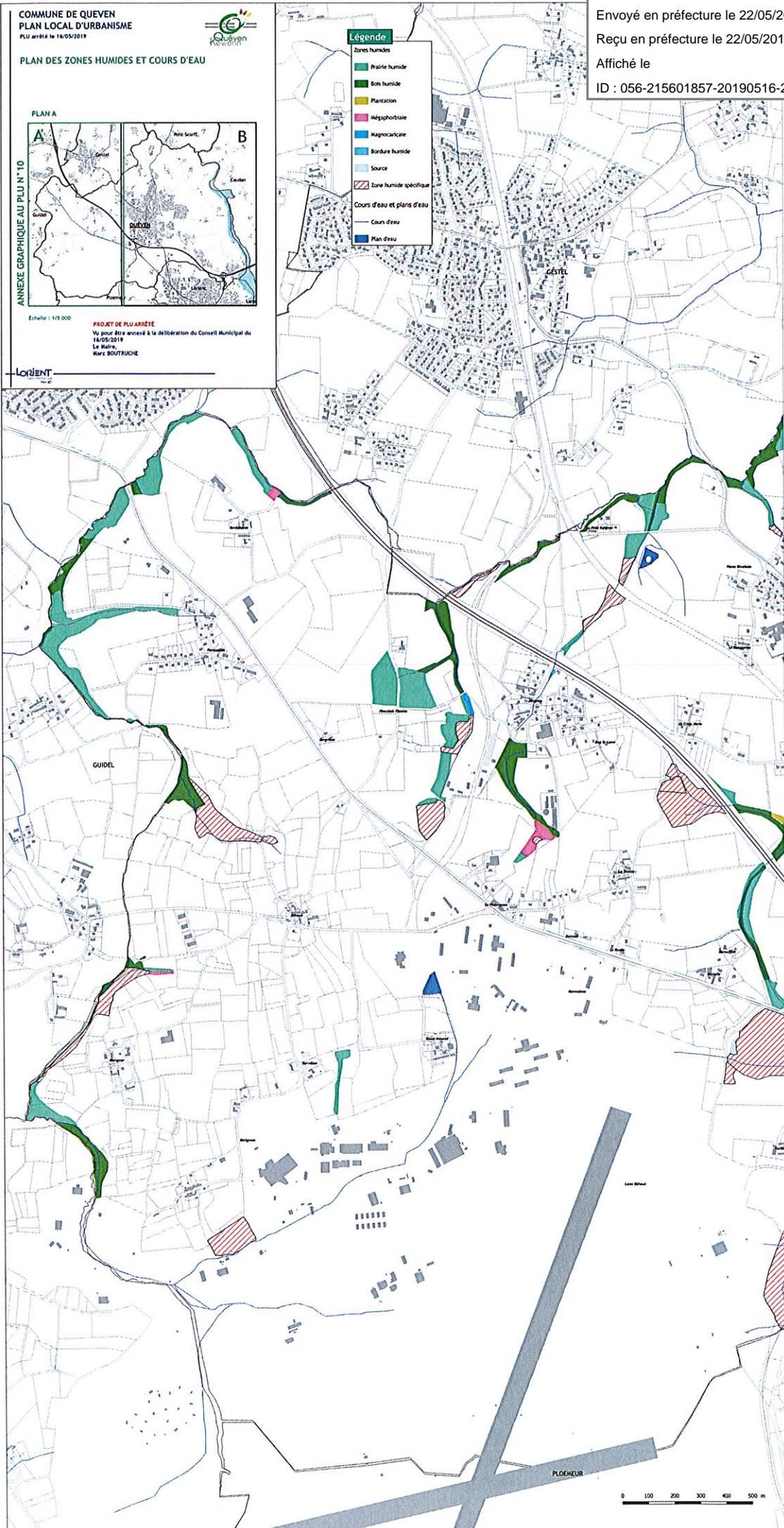
PROJET DE PLU ARRÊTÉ

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du
16/05/2019
Le Maire,
Marc BOUTAUCHE

LOIRENT

Légende

- Zones humides
 - Prairie humide
 - Bois humide
 - Plantation
 - Mégaphorbiaie
 - Magnocarpière
 - Bordure humide
 - Source
 - Zone humide spécifique
- Cours d'eau et plans d'eau
 - Cours d'eau
 - Plan d'eau



Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le

ID : 056-215601857-20190516-2019040-DE

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le

ID : 056-215601857-20190516-2019040-DE

